



Formation des intervenant·e·s « Education des enfants et des jeunes au(x) droit(s) »

**TOUT SAVOIR SUR L'ÉDUCATION
AU(X) DROIT(S)**

Vous intervenez auprès d'enfants et de jeunes et vous souhaitez les sensibiliser au(x) droit(s) ? Ce site est fait pour vous !

DÉCOUVRIR →

Clotaire Massengo
Formateur



L'étude de cas

1. Qu'est-ce que l'étude de cas ?

- Il s'agit d'une technique d'animation qui permet de faire comprendre une problématique ou une notion à partir d'un cas concret ou vraisemblable.

2. Un exemple de sujet ?

- **Objectif de l'animation** : Faire comprendre aux enfants et aux jeunes ce qu'est une discrimination.
- **Sujet de l'animation** : Le père de Karim, un jeune garçon obèse, souhaite partir en vacances au Portugal avec son fils par avion. Il achète deux billets d'avion, un pour lui et un autre pour son fils. A l'aéroport, Karim se voit refuser l'accès à l'avion car obèse, il prendrait deux places. On demande au père de Karim de payer deux places pour son fils.
- **Consigne et question** : En partant de la définition juridique de la discrimination, pourriez-vous dire si cette situation est une discrimination ?



L'étude de cas

3. Comment déterminer un sujet d'étude de cas ?

- L'intervenant-e propose un sujet permettant une réflexion de la part des enfants. Il est conseillé de partir des situations vécues ou susceptibles d'être vécues par les enfants.
- Bien entendu, le sujet est également à déterminer en fonction de la thématique relative à la demande de l'établissement ou de la personne qui a sollicité l'intervention.

4. Pourquoi utiliser cette technique d'animation ?

- Cette technique permet d'aborder concrètement des notions dont la présentation théorique est parfois complexe.





L'étude de cas

5. Quelles sont les conditions de réussite ?

- L'étude de cas nécessite d'avoir des connaissances de base permettant de répondre aux problèmes posés par la situation. Il est donc nécessaire d'expliquer les notions qui sont mises en œuvre dans la situation présentée.
- Cette technique ne convient pas à tous les publics, notamment aux plus jeunes.

6. Quel est le rôle de l'intervenant·e pendant l'étude de cas ?

- Pour cette technique l'intervenant·e doit d'abord expliquer les notions mises en avant dans la situation à étudier.
- Une fois que l'intervenant·e a distribué ou présenté le cas, il est nécessaire de laisser un temps de réflexion aux enfants avant de leur demander de proposer une réponse. En fonction du temps dont vous disposez, ainsi que du nombre d'enfants participant à l'intervention, vous pouvez les séparer en petits groupes. Il est possible de demander à chaque groupe de désigner un rapporteur en charge de présenter les propositions concertées du groupe.
- Durant l'intervention, l'intervenant·e est gestionnaire du temps et de la prise de la parole des enfants et des jeunes. Il peut être nécessaire de faire preuve d'autorité pour faire respecter une discipline afin que leurs échanges restent respectueux et courtois.



L'étude de cas

7. Comment conclure l'étude de cas ?

- Il s'agit ici pour l'intervenant·e de faire le bilan de la restitution et du débat qui s'en est suivi, de reformuler les points les plus importants des échanges et de conclure l'animation par le message pédagogique de l'intervention.

8. Un dernier conseil ?

- Eviter les situations trop difficiles à comprendre ou éloignées de la réalité des enfants.

